en vigueur seulement au 1er janvier 1973, nous les aurions mises en vigueur, et ce, rétroactivement, ou à compter du lendemain de la présentation de l'exposé budgétaire pour 1972.

Mais ce n'est pas la position qu'a prise le ministre des Finances. Il a préféré présenter un budget réaliste, sensé et raisonné. Il fallait atteindre les quatre objectifs prioritaires suivants: renforcer l'économie, soutenir la concurrence, fournir de l'emploi et soulager le fardeau des marginaux.

Il est évident qu'il y avait plusieurs solutions susceptibles d'atteindre ces quatre objectifs. Mais le ministre des Finances a préféré stimuler le secteur qui a le moins progressé, depuis plusieurs années, dans le domaine de l'emploi, soit l'industrie de la fabrication. Et si cette dernière est bien organisée, c'est elle qui peut produire le plus d'emplois pour les Canadiens.

Le ministre laisse à l'entreprise privée le soin de mettre en œuvre les nouvelles industries nécessaires, de rénover les entreprises existantes, de fabriquer de nouveaux produits, et de créer ainsi de nouveaux emplois. Et je pense qu'il est normal que ce soit le secteur privé qui s'occupe de créer des emplois dans les pays à tendance démocratique, qui ont confiance dans l'entreprise privée.

Nous étions auparavant, et ce, depuis bon nombre d'années, surtout des vendeurs de produits bruts. C'étaient nos richesses naturelles qui étaient exploitées et qui s'en allaient se faire transformer dans d'autres pays. Et le ministre des Finances désire réorienter cette politique qui, d'ailleurs, a fait l'objet des préoccupations du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), qui tâche également de développer, grâce à d'autres genres de stimulants et à d'autres lois, l'industrie secondaire en ce pays.

Et l'honorable ministre des Finances disait, selon la page 8 de son exposé budgétaire, et je cite:

Il est donc essentiel que nous mettions tout en œuvre pour favoriser au Canada l'implantation d'entreprises manufacturières qui soient dynamiques, robustes et ingénieuses, qui essaient sans cesse d'innover, qui fabriquent de nouveaux et meilleurs articles et qui fassent des efforts résolus pour élargir leurs marchés au Canada et à l'étranger. Bref, nous devons mettre tout en œuvre pour favoriser l'implantation d'industries de fabrication canadiennes parfaitement capables de soutenir et de surmonter la concurrence des autres pays.

Et je lisais dans les journaux, depuis le lundi 8 mai 1972, la réaction du monde des affaires et du travail. En général, elle est très bonne, quoique certains individus critiquent peut-être certaines mesures. Mais là encore, il est difficile de s'entendre sur des mesures visant à stimuler une économie, quand même les économistes peuvent difficilement s'entendre sur les méthodes susceptibles d'atteindre les objectifs proposés dans ce budget.

Monsieur l'Orateur, j'ai parlé tout à l'heure de l'amendement des conservateurs progressistes. Je voudrais en dire quelques mots encore, si le temps me le permet. L'amendement dit d'abord, et je cite:

... que le gouvernement n'ait pas mis de l'avant des propositions efficaces pour combattre le chômage, . . .

Or, à l'heure actuelle, le budget est orienté strictement vers le chômage. Mais l'opposition ne propose pas de mesures efficaces pour combattre ce chômage, tandis que nous, du parti libéral, avons mis de l'avant une formule qui pourra réellement obtenir un grand succès, pour autant que les hommes d'affaires voudront collaborer.

Évidemment, l'opposition n'a pas précisé que le chômage n'est pas un phénomène exclusif au Canada, mais

un phénomène mondial. Ils n'ont pas non plus expliqué les raisons de ce chômage, savoir que les gens arrivent trop rapidement sur le marché du travail pour le nombre d'emplois qui peuvent être créés. Évidemment, ils n'appuient pas sur le fait que depuis plusieurs années, comme le mentionnait le très honorable premier ministre (M. Trudeau) dans un discours qu'il a prononcé à la Chambre, que nous avons créé 1,200,000 nouveaux emplois...

Une voix: Nommez-les donc!

M. Leblanc (Laurier): ... et que nous avons mieux réussi dans la création d'emplois que sept autres pays groupés ensemble.

Évidemment, les créditistes trouvent cela drôle. Ils trouvent toujours tout drôle, parce qu'ils ne sont pas sérieux. Je lisais le discours de leur chef sur le budget: je l'ai trouvé drôle, moi aussi, mais, d'un autre côté, c'est leur privilège de rire de qui ils veulent. Ce sera mon privilège de rire d'eux quand je les entendrai pendre part à ce débat, c'est sûr.

Des voix: Ah! Ah!

M. Leblanc (Laurier): De plus, monsieur le président, on peut lire dans l'amendement, et je cite:

 \dots que le gouvernement n'ait pas mis de l'avant des propositions efficaces \dots pour inciter les Canadiens à investir dans le développement du Canada \dots

• (1750)

A mon avis, tout le budget est orienté vers la stimulation des investisseurs, pour qu'ils puissent réorganiser leurs entreprises et collaborer à l'expansion économique du Canada. Je suis convaincu, monsieur l'Orateur, que, par ce budget, on réussira, à long terme, à atteindre les objectifs proposés et que la population réalisera que le meilleur parti, au Canada, pour présider aux destinées du pays, demeure encore le parti libéral.

- M. Rondeau: C'est vous qui le dites!
- M. Forget: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.
- M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. L'honorable député de Saint-Michel invoque le Règlement?

AFFAIRES COURANTES

SANTÉ, BIEN-ÊTRE SOCIAL ET AFFAIRES SOCIALES

- M. Victor Forget (Saint-Michel): Monsieur l'Orateur, avec la permission de la Chambre, je demanderais qu'on revienne aux affaires courantes, afin que je puisse présenter un rapport de comité.
- M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Forget: Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 1^{er} rapport du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.